

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

S.A.S Au capital de 106 801 329,00
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECHE - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECHE

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECHE

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

Feuillet 1/4

FACTURE

N° FACTURE 1101410164 DATE FACTURE : 14.01.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque
Livraison du 14.01.2025 - B.L. N° 0014 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
4883187	KNACKI POULET 6P 210G	9.00	PC	1.57	2.37	2.50	33.76%
0048675	SAUCIS.STRAS.VPF X10 350G CO PS	6.00	PC	1.19	1.66	1.75	28.31%
Total famille 517 : SAUCISSERIE		4.00	PC	2.96	3.70	3.90	20.00%
6160591	TAGLIATEL.CARBON.MARIE 330G						20.00%
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF		12.00	PC	1.85	2.36	2.49	21.61%
8556945	MINI BAT SCISSON SEC VPF 100G CO	12.00	PC	1.24	1.71	1.80	27.49%
5744465	MINI SAUCISSONS SECS 75G LP						24.08%
Total famille 522 : SAUCISSONS SECS		9.00	PC	1.57	2.09	2.20	24.88%
7051575	GNOCCHI A POELER 325G	4.00	PC	1.70	2.65	2.80	35.85%
6427627	RAVIOLI FROMAGE 300G CO						28.83%
Total famille 613 : PATES FRAICHES/QUENELLES LS		8.00	PC	1.52	2.04	2.15	25.49%
8573537	TABOULE ORIENTAL 310G	6.00	PC	1.23	1.99	2.10	38.19%
5746527	AM CELERI REMOULADE CO 300G						30.86%
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS		4.00	PC	1.35	1.85	1.95	27.03%
3910115	CAROT.RAPEES CITR.DNP 180G						27.03%
Total famille 620 : SNACKING FRAIS		6.00	PC	1.48	2.23	2.35	33.63%
2773445	AM BLANC PLT 4TR VF 160G CO						33.63%
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE		12.00	KG	0.64	0.94	0.99	31.91%
7559361	CAROTTE VRAC 6KG OS C1 FR Pays d'origine: FR	4.00	KG	3.71	5.68	5.99	34.68%
0641391	CHAMP BLC PC.GEANT 2KG C1 PL/BE/NL Pays d'origine: PL	3.00	KG	2.66	3.69	3.89	27.91%
4274087	FENOUIL CAL 12/14 3K C1 IT Pays d'origine: IT	15.00	KG	1.04	1.60	1.69	35.00%
7564501	PDT CONSO 15K 35/55 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.01	1.41	1.49	28.37%
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	1.04	1.41	1.49	26.21%
1821917	SAL F CHENE BLONDE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	2.85	3.59	3.79	20.61%
1942055	TOM RONDE GRAP 5KG C1 ES/MA Pays d'origine: MA	5.00	PC	1.81	2.74	2.89	33.91%
0141180	CELERI RAVE X5 C1 FR Pays d'origine: FR	22.00	PC	0.74	1.22	1.29	39.31%
3417511	AVOCAT 165/196G HASS PREM C22 PE Pays d'origine: PE	5.00	KG	1.58	2.83	2.99	44.00%
5598441	COURGETTE VRAC 14/21 5K OS ES/MA Pays d'origine: ES	3.50	KG	7.09	11.84	12.49	40.00%
	22/20 2KG C1 FR				0.94	0.99	21.00%

FACTURE

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101410164 DATE FACTURE : 14.01.2025

Feuillet 2/4											
8952435	PDT CONSO 2K FOUR 50/70 C1 FR										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	1.82	3.12	3.29	41.67%	5.5			
Total famille 500 : LEGUMES											
6761337	CLEM FEUIL CORSE 6K CAL 2/3 C1 FR										
Pays d'origine: FR		12.00	KG	3.68	5.20	5.49	34.80%	5.5			
4443570	ANANAS XSWEET B9 C1/EC										
Pays d'origine: CI		9.00	PC	1.51	2.74	2.89	29.23%	5.5			
9012015	ORANGE NAVEL SEL 3/4 8K C1 ES										
Pays d'origine: ES		8.00	KG	1.63	2.83	2.99	44.89%	5.5			
1529310	FRAMBOISE 125G X8 C1 ES										
Pays d'origine: ES		8.00	PC	2.10	2.64	2.79	42.40%	5.5			
3750141	CLEMVILLA 1/2 12KG ESPAGNE										
Pays d'origine: ES		24.00	KG	2.22	3.78	3.99	20.45%	5.5			
7532891	POIRE WILL VERTE 65/70 7K OS C1 IT										
Pays d'origine: IT		7.00	KG	2.33	3.31	3.49	41.27%	5.5			
9256901	CITRON PLT STAR 7KG CAL3/4 C1 ES										
Pays d'origine: ES		7.00	KG	1.58	2.83	2.99	29.61%	5.5			
5304521	BANANE ANTILLES PAYS 18K5 PP OS C1										
Pays d'origine: FR		18.50	KG	0.93	1.13	1.19	44.17%	5.5			
3284140	KIWI GOLD CAL 85/95G X33 C1 IT										
Pays d'origine: IT		33.00	PC	0.39	0.75	0.79	17.70%	5.5			
9691847	RAISIN BLC ALEDO VRAC 5KG C1 ES										
Pays d'origine: ES		5.00	KG	4.18	7.10	7.49	48.00%	5.5			
8312605	CITRON 500G 4/5 PP X28 0,99 C1 ES										
Pays d'origine: ES		28.00	PC	0.62	0.94	0.99	41.13%	5.5			
Total famille 504 : FRUITS											
8642635	PUREE POMME D.TERRE 2X200G										
Pays d'origine: FR		4.00	PC	2.46	3.12	3.29	34.04%	5.5			
Total famille 506 : FRUITS LEGUMES 4EME/5EME GAMM											
5140585	BIO AVOCAT CO 2FRTS C2 ES/PE/KE/MX										
Pays d'origine: ES		8.00	PC	2.42	4.45	4.69	21.15%	5.5			
3783175	BIO CAROTTE CO 1,5KG C2 FR										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	2.30	3.40	3.59	45.62%	5.5			
Total famille 861 : FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES											
8989395	FLET POULET CO JN S/ANTIBIO X2 280G										
Pays d'origine: FR		1.35	KG	14.98	22.27	23.50	32.35%	5.5			
Total famille 191 : VOLAILLE FRAICHE LS											
8989505	FILET POULET ROTI X2 230G										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	3.40	5.26	5.55	32.73%	5.5			
8989855	CHICKEN WING NATURE CASINO SAC 2										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	2.26	3.78	3.99	40.21%	5.5			
Total famille 192 : VOLAILLES CUITE/ELABOREE LS											
9012735	PAVES BOEUF ECHALOTE 2X120G										
Pays d'origine: FR		1.00	PC	4.01	8.53	9.00	52.99%	5.5			
9012805	STEAK HACHE 15% CASINO 2X125G										
Pays d'origine: FR		2.00	PC	2.44	5.02	5.30	51.39%	5.5			
9013325	TRIPES A LA TOMATE 500G										
Pays d'origine: FR		1.00	PC	2.68	6.73	7.10	60.18%	5.5			
9012725	PAVES BOEUF 3 POIVRES 2X120G										
Pays d'origine: FR		1.00	PC	4.01	8.53	9.00	52.99%	5.5			
9012425	ROGNON BF SCE MADERE CHARAL 300G X1										
Pays d'origine: FR		1.00	PC	3.39	8.20	8.65	58.66%	5.5			
9012145	BOEUF BIFTECK CASINO 140G X2 ENV										
Pays d'origine: FR		0.21	KG	13.86	26.86	28.33	48.40%	5.5			
9012185	BOEUF PAVE CASINO 140G X2 ENV										
Pays d'origine: FR		0.25	KG	15.96	29.99	31.64	46.78%	5.5			
9012195	BOEUF FAUX-FILET CASINO 180G X2 ENV										
Pays d'origine: FR		0.39	KG	22.13	31.89	33.64	30.61%	5.5			
9012505	STEAK HACHE CASINO 5% 2X130G										
Pays d'origine: FR		0.40	KG	16.35	31.23	32.95	47.65%	5.5			
9012515	STEAK HACHE CASINO 15% 2X130G										
Pays d'origine: FR		1.00	PC	3.11	6.07	6.40	48.76%	5.5			
9013065	SAUCISSES FUMEES 90 G X 4										
Pays d'origine: FR		2.00	PC	2.76	5.92	6.25	53.38%	5.5			
Total famille 576 : PRODUITS ELABORES LIBRE SERVICE											
14615	OEUF X12 MOYEN SOL CO LOEUF										
Pays d'origine: FR		4.00	PC	1.93	3.41	3.60	43.40%	5.5			
55781	OEUF X12 PPA MOYEN CO ODNV										
Pays d'origine: FR		8.00	PC	2.50	3.27	3.45	48.60%	5.5			
94260	PANNA COTTA FRA 2X120G CO DL										
Pays d'origine: FR		8.00	PC	2.65	3.69	3.89	23.55%	5.5			
59987	DANETTE CARAMEL 4X125G										
Pays d'origine: FR		4.00	PC	1.93	3.59	3.79	28.18%	5.5			
92927	LL SECRET MOUSSE CHOCOL.LAIT 4X5										
Pays d'origine: FR		8.00	PC	1.42	1.98	2.09	26.01%	5.5			
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS											
96217	ELVIR CRM FLRT ENT 31% 33CL										
Pays d'origine: FR		4.00	PC	1.83	2.69	2.84	46.24%	5.5			
2071	ELVIR CREM.FRCH.EP.30% 33CL										
Pays d'origine: FR		4.00	PC	1.83	2.69	2.84	28.28%	5.5			
Total famille 532 : CREMES ET SAUCES FRAICHES											
92501	PETIT YOPLAIT 3,8% NATURE 6X60G										
Pays d'origine: FR		12.00	PC	1.94	2.49	2.63	31.97%	5.5			
91151	FR BLC VELOUTE 3% 500G CO										
Pays d'origine: FR		14.00	PC	1.77	2.30	2.43	35.55%	5.5			
91141	AM FR BLC VELOUTE 3% 4X100G CO										
Pays d'origine: FR		8.00	PC	1.45	2.09	2.20	22.09%	5.5			
91141	FR BLC VELOUTE 7,6% 4X100G CO										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	0.98	1.60	1.69	23.04%	5.5			
91141	AM FR BLC VELOUT 2,8% 1KG CO										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	0.94	1.31	1.38	30.62%	5.5			
91141	YAOURT PYRENE ABRICOT 4X125G										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	1.30	1.89	1.99	38.75%	5.5			
91141	YAOURT PYRENEE FRAMB 4X125G										
Pays d'origine: FR		5.00	PC	1.72	2.74	2.89	28.24%	5.5			
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS											
91141	POINTE DE BRIE LIKE CDL 30% 200G										
Pays d'origine: FR		6.00	PC	1.90	3.49	3.68	31.22%	5.5			
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOYENNE											
91141	FROMAGE A PATE MOYENNE										
Pays d'origine: FR		8.00	PC	1.97	3.55	3.75	37.23%	5.5			
Pays d'origine: FR		8.00	PC	1.97	3.55	3.75	45.56%	5.5			
Pays d'origine: FR		8.00	PC	1.97	3.55	3.75	44.51%	5.5			

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101410164 DATE FACTURE : 14.01.2025

Feuillet 3/4

Total famille 542 : VIENNOISERIE INDUSTRIELLE							34.83%	
2260870	AM EMM.RAPE CO 29% 200G PS	24.00	PC	1.55	1.89	1.99	17.99%	5.5
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							17.99%	
9061017	SAINT AGUR 125G PS	7.00	PC	2.44	3.37	3.56	27.60%	5.5
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							27.60%	
6465777	BOURSIN ONCTUEUX AFH 125G	6.00	PC	2.27	3.24	3.42	29.94%	5.5
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							29.94%	
9848871	CROISSANT JAMBON X2 PB 300G	4.00	PC	4.81	6.16	6.50	21.92%	5.5
7402027	CREPE JAMBON FROMAGE 140GX2	6.00	PC	4.10	5.88	6.20	30.27%	5.5
7633037	PRP SALADE PDT THON 250G	4.00	PC	2.28	2.84	3.00	19.72%	5.5
3021667	PRP MUSEAU PORC PETALES VINAIG.25	4.00	PC	2.22	2.84	3.00	21.83%	5.5
3021677	PRP CERVELAS VINAIGRETTE 250G	4.00	PC	2.28	2.84	3.00	19.72%	5.5
2356695	PRP SALADE CEREALES AVOCAT 250G	4.00	PC	2.58	2.84	3.00	9.15%	5.5
Total famille 230 : TRAITEUR UVCI							22.85%	

Livraison du 14.01.2025 - B.L. N° 0014 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	124.94	6.88	173.25	182.78	27.88%	48.31
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	493.29	27.13	768.46	810.72	35.81%	275.17
VOLAILLES	5,50 %	111.57	6.13	196.00	206.77	43.08%	84.43
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	323.47	17.79	464.41	489.94	30.35%	140.94
GOURMET	5,50 %	81.28	4.47	105.38	111.20	22.87%	24.10
TOTAUX		1134.55	62.40	1707.50	1801.41	33.55%	572.95

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Mar
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	124.94	6.88	173.25	182.78	27.88%	
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	493.29	27.13	768.46	810.72	35.81%	
VOLAILLES	5.50%	111.57	6.13	196.00	206.77	43.08%	
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	323.47	17.79	464.41	489.94	30.35%	
GOURMET	5.50%	81.28	4.47	105.38	111.20	22.87%	
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	1.24	0.25				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	4.92	0.98				
COUT INT VOLAILLES	20.00%	1.13	0.23				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	3.24	0.65				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.81	0.16				
TOTAUX EN EUROS		1145.89	64.67	1707.50	1801.41	33.55%	

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1145.89
TOTAL FACTURE TVA	64.67
TOTAL FACTURE TTC	1210.56

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant du client emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes sont qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le non-délivrance des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuels manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L. 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepreneur l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été constatés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrit tous contrats d'assurance garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. **Délais de paiement** : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun avantage n'est pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivre le paiement par chèque ou virement bancaire ;
- c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée ;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal ;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, conformément au règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. **Modalités de paiement** : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et présentée aux banques des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous en informer des changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourra avoir en sa possession ou à sa disposition, à l'encontre de tout débiteur du client, des dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix, la présente clause de réserve de propriété sera applicable. En conséquence, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'un huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les vendre, les louer, les prêter, les hypothéquer, les aliéner, les constituer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage, en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de reprendre les marchandises. Le client s'engage, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par un inventaire, sa convenue, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. En l'absence de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti " (FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage, en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture de la procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement. Le client s'engage à informer immédiatement notre Société de l'ouverture de la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrées par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUDE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues de plein droit à compter de l'expiration d'un délai de 15 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.